

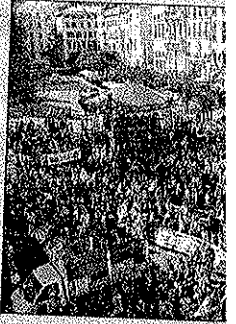
ORDONNANCES SUR LE CODE DU TRAVAIL

Au Vieux-Port, des avocats informent

Ce soir, le Syndicat des avocats de France (Saf) sera sur le Vieux-Port pour informer sur les ordonnances gouvernementales et dénoncer "le barème mis en place aux prud'hommes qui limite la réparation du préjudice en cas de licenciement abusif, la réduction du délai de recours à un an devant cette instance, la volonté de privilégier les accords d'entreprise, la fragilisation des instances de représentation du personnel... Tout cela sous couvert de création d'emploi, assure M^e Steve Doudet, du Saf. Or, en 2008, le Medef demandait - et a obtenu - la mise en place de la rupture conventionnelle de contrat pour les mêmes raisons. Bilan : il n'y a pas eu de réelle baisse du chômage".

→ Rendez-vous ce soir de 18 h à 20 h sous l'ombrière du Vieux-Port.

/ PHOTO ARCHIVES V.V.



#marseilleinside

Aujourd'hui

**Pour M
olympi**